



*Paris, le 10 octobre 2012*

En application des Décisions de l'Autorité de la concurrence en date du 23 juillet 2012 relatives à la prise de contrôle exclusif par Vivendi et Groupe Canal Plus de TPS et CanalSatellite d'une part et des sociétés Direct 8 et Direct Star d'autre part, un Mandataire chargé du contrôle de la mise en oeuvre de ces Décisions a été agréé par l'Autorité de la concurrence.